



# BUREAU DE SCRUTIN PAR ANTICIPATION

Possibilité de voter par anticipation pour les résidents

## de l'Actionmarguerite

185, rue Despins

**Le mercredi 17 octobre 2018**

**De 13 h à 15 h**

Auditorium

### Admissibilité à voter à l'élection du maire et des membres du Conseil

Pour voter à l'élection du maire et des membres du Conseil municipal, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans révolus le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018);
- résider à Winnipeg ou y être propriétaire d'un bien foncier depuis au moins six mois (soit depuis le 24 avril 2018).

### Admissibilité à voter à l'élection des commissaires d'écoles

Pour voter à l'élection des commissaires d'écoles, vous devez :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- avoir au moins 18 ans révolus le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018);
- résider dans la division scolaire visée depuis au moins six mois (soit depuis le 24 avril 2018);
- résider dans le quartier scolaire visé le jour du scrutin (soit le 24 octobre 2018).

**Pour plus de renseignements, veuillez visiter [winnipeg.ca/elections2018](http://winnipeg.ca/elections2018)**

**ou communiquer avec le 311.**